

La place de l'agriculture dans les procédures d'urbanisme

Réunion échanges DDT / EPCI à
fiscalité propre

11 septembre 2018

TERRES d'AVENIR

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE



Oriane CZERNIAK, Chargée d'études
Robert BOITELLE, Président de pôle
Pôle Aménagement Rural – Chambre d'Agriculture de l'Aisne

Les chiffres du foncier :



Contexte national

86 000 ha/an entre 2006 et 2009 (soit 236 ha/jour ou 27 m²/seconde) équivalent à 1 département moyen (610 000 ha) tous les 7 ans

Contexte départemental

Changement de destination (artificialisation) des terres agricoles dans l'Aisne:

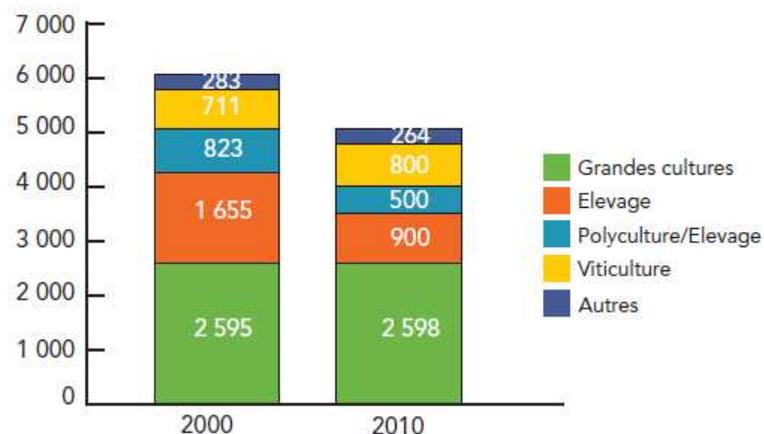
- Selon Agreste / issu du Recensement Général Agricole

4308 ha consommés entre 2000 et 2010, soit 430 ha par an

Le contexte de l'agriculture

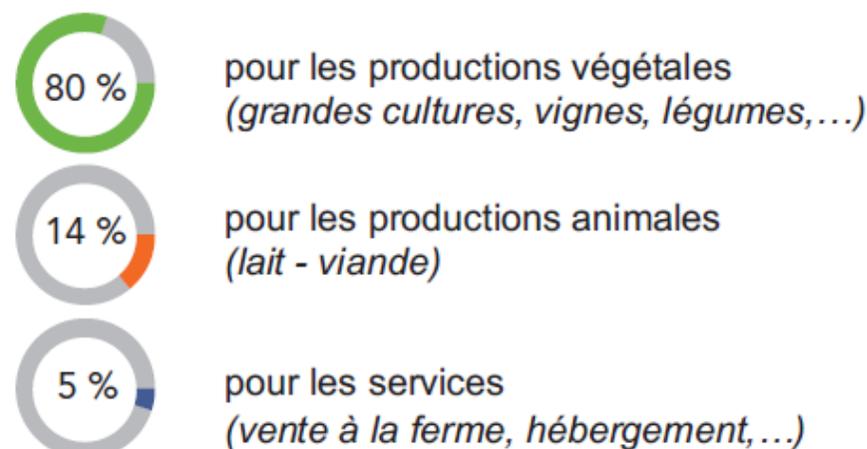
- Une Occupation du territoire majoritaire
 - l'agriculture est inscrite dans les 2/3 de la surface départementale
- Une production agricole diversifiée

Evolution du nombre d'exploitations par système de production



Source : RGA 2010

La production agricole se répartit :



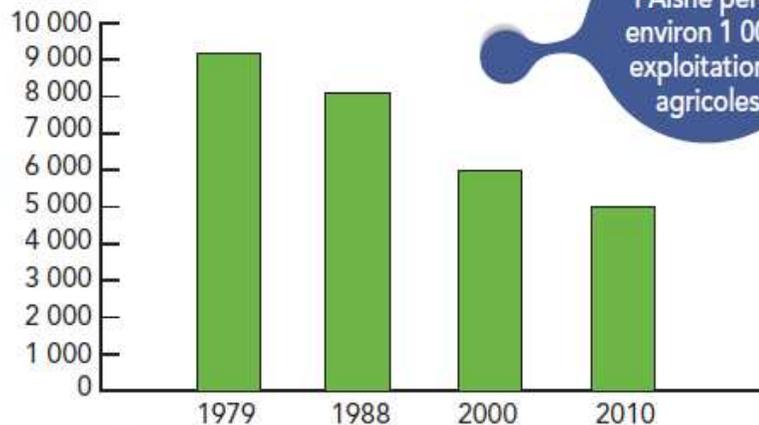
Le contexte de l'agriculture

- Une agriculture spécialisée valorisée par un large réseau d'industries agro-alimentaires
- Une agriculture pourvoyeuse d'emplois
 - A noter : 26 % de l'emploi départemental dépendent de la filière agricole

Le contexte de l'agriculture

- Une agriculture en mutation
 - des exploitations agricoles en évolution

Evolution du nombre d'exploitations dans l'Aisne



Source : RGA 2010

A noter : 77 % du territoire agricole est mis en valeur sous le statut du fermage

Un secteur soumis aux aléas :

- climatique
- économique
- sanitaire

Intégrer l'agriculture dans les réflexions d'urbanisme

- S'assurer d'une bonne connaissance des activités agricoles sur le territoire d'études
- Eviter le mitage de l'espace rural
- Protéger les exploitations agricoles par un zonage approprié
- Tenir compte des contraintes d'exploitation dans les aménagements



Les enjeux agricoles des documents d'urbanisme

- Rechercher à limiter la consommation des espaces agricoles
- Optimiser la consommation du foncier
- Prendre en compte les évolutions et la diversification des activités agricoles
- Prendre en compte le principe de la réciprocité (cf. L. 111-3 du code rural)